



Vos outils financiers

Développé par l'Agence de la consommation en matière financière du Canada,
le Fonds pour l'éducation des investisseurs et l'Autorité des marchés financiers



Quatre signaux d'alarme d'une fraude

Voici quatre questions clés à poser à la personne qui vous offre un placement. La colonne « mesure proposée » indique le plan d'action prudent à adopter.

Question	Oui	Non	Mesure proposée
1. Est-ce que la personne qui vous offre le placement est autorisée à vendre des placements?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	Si la réponse est Non, il existe un risque de fraude.
2. Vous a-t-on fourni une information complète par écrit concernant le placement?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	Si la réponse est Non, ou si vous n'en êtes pas sûr, il est préférable de ne pas investir.
3. Le placement qu'on vous offre est-il trop beau pour être vrai? Vous le saurez en entendant la personne vous dire des choses comme :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	Si la réponse est Oui, ne faites rien.
Ce placement est sans risques; je détiens cette information de source sûre.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Très peu de gens le savent, mais cette entreprise est sur le point d'être achetée, et sa valeur va doubler.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
L'entreprise va bientôt être cotée en bourse, c'est pourquoi vous devez acheter maintenant, avant tout le monde.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Je sais que le gouvernement leur octroiera un brevet.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Vous devez absolument acheter aujourd'hui; demain, ce sera trop tard.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
J'y ai investi tout mon argent, et l'argent de mes parents également.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Si vous n'êtes pas satisfait, je vous rembourserai.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Tous mes clients ont mis leur argent dans cet investissement.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Il y a une faille dans la loi, qui peut nous éviter de payer des impôts. Mais vous ne devez pas ébruiter l'affaire, sinon la loi pourrait être modifiée.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	

Question	Oui	Non	Suggested action
4. Est-ce que la personne qui vous offre ce placement se comporte de la manière suivante?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	Si la réponse est Oui, n'investissez pas avec la personne.
a souvent trouvé des similitudes entre votre situation et la sienne	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
se vantait beaucoup en parlant de ses compétences et de ses réalisations	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
vous a présenté une offre qui semblait être le placement dont vous rêviez	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
a tenté de vous faire sentir coupable lorsque vous avez refusé le placement ou contesté certaines affirmations	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
a refusé de nommer l'entreprise pour laquelle elle travaillait ou tenté de changer de sujet après avoir donné peu de renseignements	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
vous a demandé de ne pas en parler	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
vous a dit qu'un organisme de réglementation avait « approuvé » le placement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
vous a contacté à maintes reprises	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
a exercé des pressions pour que vous investissiez dans l'offre qu'elle vous proposait.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	